

BASSIN HOILLER LORRAIN Remontée de nappe

Commune de BÉNING-LES-SAINT-AVOLD

Carte de la remontée de nappe
(Étude Geoderis 2018 - rapport E2018 / 034 DE - 18 LOR 22060 du 27/04/2018)
et périmètre des engagements de l'État
(Courrier de la Ministre du 10 mars 2021)

Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme
du 12 avril 2022

Commune de COCHEREN

Commune de BETTING

Commune de COCHEREN

Commune de SEINGBOUSE

Commune de FAREBERSVILLER

LEGENDE

Zones soumises à la remontée de nappe

-  Nappe affleurante (profondeur inférieure à 0,5 m)
-  Nappe sub-affleurante (profondeur comprise entre 0,5 et 3 m)
-  Nappe plus profonde (profondeur comprise entre 3 et 5 m)
-  Périmètre des engagements de l'État (à titre d'information)

